



Droits des enfants au Kenya



En 1989, les dirigeants des pays ont signé une convention pour les **droits des enfants**. Cette convention contient 54 articles.

Tu as le droit :

- De vivre
- D'avoir un nom et une nationalité
- D'être avec ta famille
- D'être adopté si tu n'as pas de famille
- D'avoir une vie privée, par exemple qu'on ne mette pas tes photographies n'importe où
- D'être défendu par la justice ou devant la justice
- D'être protégé si tu es handicapé
- D'être protégé contre les mauvais traitements (parent qui te frappe, harcèlement à l'école, etc.)
- De ne pas être jugé pour ton physique, tu as le droit à l'égalité
- D'avoir ton opinion et de l'exprimer
- De pratiquer ta religion
- De te réunir, de créer des groupes
- D'être informé

- D’être réfugié si ta vie est très difficile dans ton pays
- D’être soigné et qu’on prenne soin de ta santé
- D’avoir assez pour manger, te loger et t’habiller
- D’être éduqué, d’apprendre
- De te reposer, de jouer
- De ne pas être exploité, de ne pas travailler avant un certain âge
- D’être libre (de ne pas être emprisonné sans raison valable)
- D’être aidé si tu as été puni par la justice

Reprends la liste et écris ou surligne les 5 droits qui te semblent les plus importants

